



**Séance du 11 mai 2026 à 19 heures 00**

**SÉANCE ORDINAIRE**

**Présidence :** Mme C. Jeanneret

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2026.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Élection du Bureau 2026-2027 (président/e, vice-président/e, membre et secrétaire).
4. Communications du Conseil administratif.
5. Rapport des commissions.
6. Projets de délibérations, de motions et de résolutions.
  - a) Approbation de l'ouverture d'un crédit d'engagement de Chf 192'000.- représentant la part de Choulex sur un total de Chf 2'736'000.-, destiné à la réfection de l'exutoire au lac du collecteur d'eaux pluviales du chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte, situé sur les parcelles N° DP8346, DP8344 et DP1864 respectivement propriétés du canton de Genève et des communes de Collonge-Bellerive et de Cologny (projet de délibération N° 327/26).
  - b) Approbation des comptes communaux annuels 2025 dans leur intégralité (projet de délibération N° 328/26).
  - c) Approbation des comptes pour l'exercice 2025 de la Fondation immobilière de la commune de Choulex (projet de délibération N° 329/26).
  - d) Approbation des comptes pour l'exercice 2025 du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres (projet de résolution N° 33/26).
7. Propositions du Conseil administratif.
8. Propositions individuelles et questions.

**Présents :** Mmes Sophie BRICHET, Léonore COMIN, Sara GNONI, Simona MARTINELLI, Morgane NUSBAUMER, Christine SCHAUB et Audrey ZWICKY

MM. Olivier CHRISTIN, Quentin MEYLAN, Brett THEUS et Régis VON SIEBENTHAL

**Conseil administratif :** Mme Anne MEYLAN, maire  
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, conseillère administrative  
M. Philippe AMSLER, conseiller administratif

**Excusé :** M. Jean BINDER

**Procès-verbal :** Mme Emmanuelle MAIA

\*\*\*\*\*

**Mme C. Jeanneret**, vice-présidente, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h00.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2026**

**Mme C. Jeanneret** passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 20 avril 2026.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

**Mme C. Jeanneret** excuse **M. J. Binder**.

**3. Élection du Bureau 2026-2027 (président/e, vice-président/e, membre et secrétaire)**

**Mme C. Jeanneret** annonce les candidatures pour la composition du bureau pour la période du 1.6.2026 au 31.5.2027. En l'absence d'autres candidats, sont élus en bloc et à l'unanimité :

**Mme C. Jeanneret** présidente.

**M. O. Christin** vice-président.

**M. R. Von Siebenthal** membre.

**Mme Katarina Chevron Rizzetto** secrétaire.

**4. Communications du Conseil administratif**

**Mme A. Meylan** annonce que :

- La commune a demandé à Swisscom des informations sur l'installation de la fibre optique, qui était prévue pour fin 2026. Il s'avère que certains travaux sont reportés et que la mise en service se fera progressivement entre avril et décembre 2027.
- La compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Choulex-Vandœuvres organisera une journée sécurité le 22 août. Des démonstrations, formations, animations et de la restauration seront prévus toute la journée à la caserne.
- La commune a reçu le rapport d'exploitation 2025 des SIG sur les canalisations, qui concernait particulièrement le secteur entre les deux carrefours dans le village, la mairie ainsi que la Capite. Les SIG ont déjà effectué quelques petits travaux et d'autres devront être entrepris (chambres doubles à revoir, petites fissures à rhabiller, un couvercle bloqué, etc.). Les SIG procéderont aussi aux contrôles usuels dans le bas du village, à Chevrier, en 2026.
- **Mme A. Meylan** a reçu les représentants d'Antigel, qui aimeraient bien revenir à Choulex et proposeront deux ou trois événements. Elle transmettra ces propositions par e-mail à la commission Culture-Sports-Loisirs qui devra se prononcer rapidement, Antigel ayant besoin d'avoir les engagements en juin pour aller de l'avant dans son programme.
- Le marathon est passé à Choulex, dimanche. Tout s'est très bien déroulé sur le territoire communal, avec une chouette équipe de 45 bénévoles.
- La commune a reçu deux places pour un concert du chœur Arte Musica, le 29 mai à 20h, soit le même jour que la soirée des voisins. **Mme A. Meylan** tient ces billets à disposition des éventuels intéressés.

**Mme D. Krähenbühl** indique que :

- En ce qui concerne la question écrite de **Mme S. Gnoni** du 15 septembre dernier, **Mme D. Krähenbühl** propose que la réponse figure dans le procès-verbal.

## **RÉPONSE DE L'EXÉCUTIF**

### **QUESTION ÉCRITE**

**de Mme S. Gnoni**

**Annoncée en séance plénière du 15 septembre 2025**

**Reçue par l'Exécutif communal le 6 octobre 2025**

1. Sommes-nous en phase avec les objectifs généraux mentionnés dans le document « Objectifs de politique énergétique de la commune de Choulex » afin d'atteindre les 60 % de réduction GES d'ici 2030 du plan climat cantonal et suisse ?
  - Atteindre l'objectif de rénovation de 2,5 % par an ;
  - Remplacer les chaudières à mazout, électriques et au gaz ;
  - Augmenter la part d'énergies renouvelables de 44 % afin d'atteindre l'objectif de 50 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique communal

#### **Réponse de l'Exécutif**

*Les objectifs 2022 de la politique énergétique de la Commune de Choulex, qui visent une réduction de 60 % des gaz à effets de serre d'ici 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050, sont en cours de réalisation. Il ne nous est pas possible actuellement de dire si nous sommes en phase avec ces objectifs. Ce que nous pouvons vous assurer, c'est que nous sommes en progression.*

2. Serait-il est possible d'avoir un état des lieux chiffré de ce qui a été réalisé et ce qui est d'ores et déjà prévu ?

Par ailleurs, comme les canicules et leurs conséquences s'accroissent (e.g. arbres qui souffrent de la sécheresse, difficultés pour les cultures et danger pour les habitant-es), de nombreuses personnes s'inquiètent de savoir ce qui va être entrepris en termes d'adaptation au changement climatique et faire face aux pénuries (eg. récupération eaux de pluie, etc.).

#### **Réponse de l'Exécutif**

*Le Conseil administratif n'est pas en mesure de fournir un suivi chiffré de cette progression car la commune n'a pas les compétences en interne pour effectuer ces calculs. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle elle recourt à des organismes externes, notamment le Programme ÉCO21 des SIG ou Cité de l'Énergie.*

*Le ré-audit Cité de l'Énergie 2026, ainsi que le bilan carbone 2024 en cours de réalisation, nous permettront de mesurer le chemin parcouru et des chiffres illustrant la progression vers ces objectifs seront alors disponibles.*

*S'agissant de l'adaptation au changement climatique, de nombreuses mesures ont d'ores et déjà été prises sur la commune et d'autres sont en cours de réalisation.*

*Un des premiers grands chantiers s'est déroulé au début des années 2000, à savoir la renaturation de la Haute-Seymaz. Si à l'époque on ne parlait pas*

encore d'urgence climatique, il n'en demeure pas moins que ce projet est un atout majeur aujourd'hui en termes de biodiversité, de gestion des crues et d'infiltration des eaux de pluie.

Les travaux d'entretien de la Seymaz se poursuivent aujourd'hui encore. La commune y contribue financièrement d'abord, mais aussi en participant au Groupe de gestion de la Haute-Seymaz orchestrée par l'OCAN et en collaboration avec les agriculteurs touchés par ce projet.

S'agissant de mesures plus récentes, il convient d'évoquer tout d'abord des mesures de sensibilisation.

La commune organise régulièrement des animations pour sensibiliser la population sur les problématiques climatiques. Citons par exemple les visites villas et les visites réalisées par les SIG dans les immeubles de la Fondation, les ateliers zéro déchets, les balades sur des thématiques environnementales ou encore les journées de l'environnement organisées chaque année sur un thème différent. Elle collabore également avec l'école à qui elle propose régulièrement des animations pour sensibiliser les plus jeunes à la protection de l'environnement.

Le site internet et l'application CommuneApp se font également le relais de nombreuses campagnes de sensibilisation.

Par ailleurs, la commune vise à être exemplaire à chaque fois qu'elle réalise un nouveau projet. Dernièrement, la rénovation du préau de l'école a intégré la problématique de l'infiltration des eaux de pluie et veillé à pérenniser l'ombrage du préau pour les années à venir.

Dans le cadre du projet de l'Entrée ouest, la commune a dès la phase concours affiché une ambition climatique forte en demandant que le projet limite au maximum l'impact écologique des constructions et en ce sens le projet du bureau JBA répond parfaitement aux objectifs que nous avons fixés. À ce titre, vous avez pu apprécier la qualité du projet lors de la présentation qui vous a été faite le 13 octobre dernier.

Pour revenir sur les aspects plus précisément liés à l'adaptation au changement climatique, relevons deux aspects emblématiques du projet : la durabilité des matériaux de construction qui seront utilisés et la qualité des aménagements extérieurs, notamment en termes de gestion des eaux de ruissellement et en matière de préservation des arbres et de la biodiversité qu'ils abritent.

Enfin, je terminerai par citer le projet d'arborisation en cours de réalisation qui vise à renforcer et pérenniser les alignements de chênes existants en intégrant des essences capables de résister au réchauffement climatique.

- **Mme L. Comin** souhaitait un rapport sur le fonctionnement de la ressourcerie depuis son ouverture. Tout d'abord, **Mme D. Krähenbühl** rappelle que la ressourcerie est le résultat d'un travail d'étude d'une jeune Choulésienne pour promouvoir la réutilisation d'objets. Le but initial est de réduire les déchets en créant un réseau communal d'échange entre les habitants. Un règlement a été établi afin de fixer le cadre (objets admissibles, conditions d'acceptation et de gestion de ces objets, etc.).

La ressourcerie a été inaugurée le 29 avril 2023 ; le local est ouvert un samedi sur deux en période scolaire. Un jeune de la commune a été engagé dès l'ouverture ; il accueillait les usagers jusqu'en décembre 2025. Un autre a repris les accueils en temporaire depuis. Les autorités n'étant pas entièrement satisfaites du mode de gestion actuel, décision a été prise

d'essayer une autre solution. Dès la rentrée 2026-2027, ce projet intégrera un volet social, à savoir une collaboration avec les TSHM en engageant, par leur entremise, un jeune pour gérer la ressourcerie. Cette évolution est en cours d'élaboration. Plus d'informations suivront, sachant que ce sujet pourra être évoqué en commission.

S'agissant des objets récoltés et donnés, la première année avait permis d'échanger 339 objets (84 transactions avec des habitants). Le total était d'environ 500 kg d'objets. En 2024, les 288 objets échangés représentaient 450 kg (62 transactions, fréquentation moyenne de 9 personnes par jour). En fin d'année 2024, l'association « Le Noël des enfants » est venue chercher une trentaine de jeux. Pour le moment, les données 2025 ne sont pas encore disponibles, notamment à cause de soucis informatiques. Jusqu'en janvier 2025, 1'368 kg d'objets ont transité par la ressourcerie, dont environ 300 kg ont été récupérés. Les jouets et le matériel de cuisine sont ceux qui ont le plus de succès. Les objets qui ne trouvent pas preneur sont éliminés au bout d'un moment via la déchetterie. Trois transferts d'encombrants ont été organisés.

En raison de problèmes techniques et au vu du changement organisationnel, les relevés reprendront au mois d'août. La ressourcerie connaît un certain succès et s'est positivement développée. Le conseil administratif souhaite cependant y apporter une meilleure visibilité auprès de la population, développer la mise en valeur des objets, stabiliser le fonctionnement, créer plus de liens avec les associations et faire de la ressourcerie un lieu plus accueillant. Les magistrats sont conscients que ce n'est pas satisfaisant à l'heure actuelle.

S'agissant du bâtiment, la ressourcerie souffre également d'un problème d'aération. Des boîtes d'absorption ont été posées afin d'enlever la sensation d'humidité. Des mesures sont actuellement à l'étude, **Mme A. Meylan** y travaillant.

Les coûts de fonctionnement sont quasi exclusivement liés à l'engagement de la personne qui gère la ressourcerie. La commune ne paie que les heures prestées. En cas de fermeture, maladie ou vacances, il n'y a pas de frais générés pour la commune. En 2023, compte tenu de quelques frais pour le matériel d'exploitation et investissements (chauffage, pose d'étagères, etc.), le coût s'élevait à Fr. 11'590,60. En 2024, il était de Fr. 5'969.-, et de Fr. 7'220,65 en 2025 compte tenu de quelques frais d'exploitation. Pour 2026, le coût s'élève à Fr. 778,40 à ce jour.

**Mme D. Krähenbühl** répète que la nouvelle organisation modifiera ce fonctionnement, car il s'agira d'un engagement communal. Il y aura donc un volet RH et les assurances sociales en sus. Le coût global devrait néanmoins être inférieur, compte tenu de la collaboration avec les TSHM.

- Pour faire suite à la demande de **M. B. Theus** d'un rapport compilant les résultats de l'exploitation du système de véhicules en partage Mobility, **Mme D. Krähenbühl** rappelle que celui-ci a débuté en mars 2023. Depuis, le nombre de réservations augmente petit à petit mais régulièrement : 71 en 2023, 83 en 2024, 86 en 2025. Pour 2026, on compte 16 utilisations en janvier et 12 en février. C'est la première année où il y en a autant ; on peut imaginer que l'année 2026 verra une augmentation.

**Mme D. Krähenbühl** relève cette augmentation, légère mais constante, des utilisateurs. La commune renouvellera la publicité pour promouvoir ce

système. En outre, la mise en œuvre d'une politique climatique ne peut pas se mesurer à ces seuls chiffres. Le but est bien évidemment d'encourager la population à opérer un transfert modal, mais cela ne se mesure pas sur deux ou trois années d'exploitation. Les changements seront perceptibles sur le long terme. Il faut donc vraiment considérer cela comme un investissement pour l'avenir dans le but d'atteindre aussi les objectifs que la commune s'est fixés dans son PDCOM.

- Dans le cadre de la concertation publique sur le futur FCC, le CERN organise une rencontre le lundi 18 mai de 18h30 à 20h30 à Uni Mail pour présenter ladite concertation (sur inscription). L'information figure sur CommuneApp et sur le site de la commune.
- L'ingénieur mobilité a présenté les aménagements du chemin des Princes. **Mme D. Krähenbühl**, qui les trouve intéressants, les partagera en commission le 1<sup>er</sup> juin.
- La semaine de l'alimentation organisée en collaboration avec l'école et le GIAP aura lieu du 1<sup>er</sup> au 5 juin. Elle s'est enrichie d'un joli programme, avec une sensibilisation à l'alimentation, des visites chez des agriculteurs et Chez la Simone, des activités de cuisine.

**M. P. Amsler** précise que :

- La rencontre du 18 mai sur le futur FCC n'est pas organisée par le CERN mais par Opinion publique, la société mandatée pour cette concertation publique qui fournira à cette occasion tous les renseignements utiles sur son déroulement. **M. P. Amsler** encourage les élus à y participer eux aussi afin d'être mieux informés sur la suite de cette longue histoire.

## 5. Rapport des commissions

Aménagement-Environnement (AE)

**M. O. Christin** annonce que la commission se réunira le 1<sup>er</sup> juin.

Cohésion sociale-Aînés-Naturalisations (CAN)

**Mme S. Brichef** indique que la commission se réunira le 18 mai.

Culture-Sports-Loisirs (CSL)

**Mme L. Comin** annonce que la commission s'est réunie le 27 avril. Différentes subventions culturelles ou sportives ont été attribuées.

Les commissaires ont aussi évoqué de futures activités qui pourraient avoir lieu dans la commune. Il est ressorti des différentes propositions que la commission aimerait organiser une exposition d'artistes choulésiens, un projet en gestation car nécessitant une organisation assez conséquente. Les expériences de personnes ayant déjà participé à ce genre de manifestation ont été collectées.

Les commissaires ont ensuite fait un retour sur les activités sportives. Le cours de rugby sport valeur est confirmé pour la rentrée (occupation des terrains encore à définir) ; un flyer sera distribué aux parents afin de leur rappeler toutes les activités sportives qui peuvent avoir lieu dans le village.

Sous le point divers, les commissaires ont évoqué le Bibliobus et l'affichage communal.

La prochaine séance a été fixée au 24 août à 19h.

Finances-Économie locale (FE)

**M. Q. Meylan** indique que la commission s'est réunie le 4 mai. Elle a notamment préavisé favorablement et à l'unanimité les quatre objets soumis ce soir au vote du conseil.

Jeunesse (J)

**Mme M. Nusbaumer** annonce que la commission ne s'est pas réunie. La prochaine séance est prévue le 8 juin.

Travaux-Sécurité (TS)

**M. R. Von Siebenthal** fait le compte rendu de la séance du 30 mars. La commission a discuté de la proposition de crédit d'engagement pour la réfection de l'exutoire au lac. Concernant le collecteur d'eaux pluviales à propos duquel le conseil sera consulté tout à l'heure, la commission valide à l'unanimité le crédit d'engagement.

Les commissaires ont encore évoqué la pesette du préau ; un courrier, qui est en cours de finalisation, partira aux pétitionnaires cette semaine.

Ils ont aussi abordé l'entretien des places de jeux ; la commune changera de prestataire et cette mission sera confiée à la société Expert SA.

Les problèmes d'humidité à la Carpière sont en cours de résolution.

En ce qui concerne la sécurité, **Mme A. Meylan** avait demandé le journal des interventions des APM ; ce compte rendu lui sera transmis régulièrement pour un suivi plus régulier de ce qu'il se passe afin de pouvoir adapter si nécessaire. Il est également suggéré des contrôles plus réguliers d'APM dans la zone de Chevrier ainsi que sur les parkings où des véhicules stationnent toute la journée, voire durant plusieurs semaines malgré les panneaux de limitation. Il est également demandé de revoir le positionnement du panneau d'interdiction de circuler à la route de Chevrier qui n'est pas forcément visible en arrivant depuis la route des Jurets.

Fondation

**M. O. Christin** indique que la Fondation s'est réunie le 21 avril pour son assemblée générale, lors de laquelle les comptes de la fondation ont été traités. Le résultat, excédentaire, est rappelé sous le point 6c. Les prochaines séances prévues sont un bureau et une commission des travaux.

Groupement des Sapeurs-Pompiers Choulex-Vandœuvres

**Mme C. Schaub** annonce que le groupement s'est réuni le 28 avril pour la première fois avec le commandant **M. Frédéric Pradervand**, qui a succédé **M. Mathieu Cugno**. C'était aussi une première pour **Mme S. Martinelli**. Bien que sérieuse, cette séance était très conviviale. Ont été évoqués : journée du 22 août de 10h à 16h, à laquelle les élus sont tous chaleureusement invités, sachant qu'il y aura beaucoup d'animations pour les enfants. En outre, la possibilité d'assister à un exercice des sapeurs-pompiers volontaires a été évoquée avec le commandant **M. F. Pradervand**. En effet, les exercices d'une journée au centre d'instruction de Versoix permettent de condenser toutes leurs interventions et activités. Cette visite pourrait si possible être organisée en 2027.

Comité de pilotage

**Mme L. Comin** indique que la commission a eu lieu le 29 avril. Tous les prestataires étaient invités afin d'évoquer les modifications apportées entre le début du projet et aujourd'hui, les éléments affinés et les directions, une séance assez complexe

et dense. **Mme L. Comin** laisse les élus lire le PV pour plus de détails. La prochaine séance est fixée au 27 mai (présentation du devis général).

**Mme S. Gnoni** aimerait rappeler que les commissions se déroulent sous le sceau du secret de commission. Les présidents ne sont pas censés nommer pendant la séance du conseil municipal les personnes qui sont intervenues lors des séances de commission.

## 6. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

- a) Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de Chf 192'000.- représentant la part de Choulex sur un total de Chf 2'736'000.-, destiné à la réfection de l'exutoire au lac du collecteur d'eaux pluviales du chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte, situé sur les parcelles N° DP8346, DP8344 et DP1864 respectivement propriétés du canton de Genève et des communes de Collonge-Bellerive et de Cologny (projet de délibération N° 327/26)

**Mme C. Jeanneret** signale qu'une légère modification a été apportée à la troisième invite. Cette phrase n'avait pas lieu d'être, car concernant la commune de Collonge-Bellerive.

**M. P. Amsler** précise que le texte définitif est à disposition sur CMNet.

**Mme C. Jeanneret** donne lecture du projet de délibération N° 327/26 et, en l'absence de toute autre remarque ou question, procède au vote.

*Vu le Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE), accepté par le Conseil d'État le 23 juillet 2015,*

*vu la révision du même plan réalisée en 2022 et plus particulièrement la fiche n° 4.9.16 qui précise les mesures à mettre en œuvre pour réhabiliter et adapter le collecteur d'eaux pluviales du chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte,*

*vu les crédits d'études votés entre 2022 et 2025, par la Commune de Collonge-Bellerive, d'un montant global de 187'000 francs,*

*vu les dégâts engendrés à la suite des violents orages du 13 août 2020 sur l'exutoire au lac du collecteur d'eaux pluviales au chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte,*

*vu le rapport d'expertise du bureau d'étude ICE ingénieurs civils et environnement SA, confirmant la sous-capacité du collecteur existant,*

*vu les discussions avec les communes de Collonge-Bellerive, Cologny et Vandœuvres ayant convenu que les études et les travaux liés à la reconstruction de ce collecteur intercommunal soient pilotés par la commune de Collonge-Bellerive,*

*vu la validation des communes concernées pour une participation financière à ces dits travaux, sous réserve d'un vote favorable des conseils municipaux,*

*vu le budget estimatif du 4 mars 2026, établi par le bureau ICE ingénieurs civils et environnement SA ainsi que par le département technique,*

*vu l'autorisation de construire DD 339143/1 délivrée le 6 février 2026 et en force,*

*vu le préavis de la commission « Travaux-Sécurité » du 30 mars 2026,*

*vu le préavis de la commission « Finances-économie locale » du 4 mai 2026,*

*vu l'exposé des motifs joint à cette délibération,*

*conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ainsi qu'aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961 (LEaux-GE L 2 05),*

*sur proposition du Conseil administratif,*

*le Conseil municipal*

**décide par 11 oui, 0 non et 0 abstention**

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de **192'000.- francs** représentant la part de Choulex sur un total de **2'736'000.- francs** destiné aux travaux de réfection de l'exutoire au lac du collecteur d'eaux pluviales du chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte, situé sur les parcelles n° DP8346, DP8344 et DP1864

respectivement propriétés du canton de Genève et des communes de Collonge-Bellerive et de Cologny.

2. De soumettre, conformément à l'article 10 des statuts du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), le projet d'ouvrage et le plan financier de l'équipement projeté, au Conseil du FIA qui fixera le montant de financement accordé à la commune.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, de déduire l'éventuelle recette d'investissement du FIA, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 40 annuités sous la rubrique N° 72.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027.
5. De prendre acte que ce crédit pourrait être financé, tout ou partie, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement, conformément à la loi sur les eaux, qui seraient comptabilisés annuellement dans le compte de résultat sous le N° 72.46.
6. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.

b) Délibération relative à l'approbation des comptes communaux annuels 2025 dans leur intégralité (projet de délibération N° 328/26)

**M. P. Amsler** a présenté les comptes 2025 lors de la précédente séance. Pour mémoire, ceux-ci présentent un poste de revenus exceptionnellement élevé, à Fr. 10'304'185,02 en raison de rentrées fiscales inattendues. Ces résultats sont dus principalement à un décalage temporel dans la taxation des personnes physiques (PP), année 2024 et plusieurs années antérieures. Selon l'AFC, des montants d'impôts aussi élevés pour Choulex ne sont pas appelés à durer.

Ce résultat exceptionnel se répercutera sur la péréquation financière à payer en 2027, pour laquelle le SAFCO a autorisé la commune à effectuer une provision dans les comptes afin de ne pas grever drastiquement le budget 2027. La péréquation, qui sera calculée plus précisément, est évaluée par l'AFC à environ Fr. 1'647'000.-. Les charges s'élèvent quant à elles à Fr. 7'355'211.96 ; elles incluent un montant de Fr. 1'578'203,33 d'amortissements extraordinaires, notamment pour les canalisations et les aménagements de surface de Bonvard. Cela laisse un excédent de revenus de Fr. 2'948'973,06 et, si l'on y ajoute les amortissements extraordinaires, le résultat opérationnel de 2025 se monte à Fr. 4'527'176,39.

Lors de la présentation des comptes le 20 avril dernier, ceux-ci avaient déjà été audités, mais le rapport de l'organe de révision n'était pas encore parvenu à la commune. Il a été reçu entre-temps et a été porté à la connaissance des élus sur le CMNet. Les comptes complets figurent en annexe du rapport de révision. Les comptes et le rapport de révision ont été examinés par la commission Finances-Économie locale le 4 mai dernier, sans que d'ailleurs des questions aient été reçues de la part des membres du Conseil municipal. Après examen et discussion, la commission a préavisé favorablement l'approbation des comptes par le conseil.

Pour être complet, **M. P. Amsler** donne lecture des passages principaux du rapport de l'organe de révision, la fiduciaire Chavaz, particulièrement utiles à la présente délibération.

**M. O. Christin** remercie tout d'abord l'administration, et plus particulièrement **MM. Éric Soler** et **Bastien Rivollet** aux finances, **Mme Virginie Vandeputte**, secrétaire générale, ainsi que le conseil administratif pour le bouclage des comptes.

Le résultat de 2,9 mios est au premier abord une très bonne nouvelle. Cependant, non seulement les impôts de l'année courante sont inférieurs au budget pour près de Fr. 460'000.- mais, surtout, si l'on procède à quelques retraitements comptables (amortissements complémentaires, 1,58 mios ; impôts touchant les années antérieures, 5,2 mios ; ainsi que la provision de 1,3 mios sur la péréquation), on arrive ainsi à un résultat retraité de Fr. 633'000.-

Il invite donc le conseil administratif à être prudent dans sa gestion financière ces prochaines années.

**M. P. Amsler** confirme que ce sera l'objet du projet de budget 2027.

**Mme S. Brichet** voudrait savoir s'il existe une formation à l'intention des conseillers municipaux afin qu'ils puissent mieux appréhender les finances publiques.

**Mme A. Meylan** se renseignera.

**Mme C. Jeanneret** donne lecture du projet de délibération N° 328/26 et, en l'absence de toute autre remarque ou question, procède au vote.

*Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,*

*vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),*

*vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2025 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,*

*vu le préavis de la Commission Finances-Économie locale du 4 mai 2026,*

*vu les art. 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,*

*sur proposition du Conseil administratif,*

*le Conseil municipal*

#### **décide par 11 oui, 0 non et 0 abstention**

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2025 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2025 pour un montant de **7'355'211.96 francs** aux charges (dont **1'578'203.33 francs** d'amortissements complémentaires) et de **10'304'185.02 francs** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **2'948'973.06 francs**.

*L'excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **4'527'176.39 francs** et résultat extraordinaire de **-1'578'203.33 francs**.*

3. D'approuver le compte des investissements 2025 pour un montant de **122'416.15 francs** aux dépenses et de **0.00 franc** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **122'416.15 francs**.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2025, totalisant à l'actif et au passif un montant de **35'454'034.47 francs**.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025 pour un montant total de **1'491'433.97 francs** dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.

*Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

- c) Délibération relative à l'approbation des comptes pour l'exercice 2025 de la Fondation immobilière de la commune de Choulex (projet de délibération N° 329/26)

**Mme C. Jeanneret** donne lecture du projet de délibération N° 329/26 et, en l'absence de toute remarque ou question, procède au vote.

*Vu le rapport de l'organe de révision du 16 avril 2026,  
vu l'examen des comptes et leur adoption par le Conseil de fondation de la Fondation immobilière en sa séance du 21 avril 2026,  
vu le préavis de la Commission Finances et économie locale du 4 mai 2026,  
vu l'art. 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
conformément à l'art. 16, al. 2 des statuts de la Fondation immobilière de la commune de Choulex,  
sur proposition du Conseil administratif,  
le Conseil municipal*

**décide par 11 oui, 0 non et 0 abstention**

*d'approuver les comptes 2025 de la Fondation immobilière de la commune de Choulex ainsi que le rapport de gestion.*

- d) Résolution relative à l'approbation des comptes pour l'exercice 2025 du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres (projet de résolution N° 33/26)

**Mme C. Jeanneret** donne lecture du projet de résolution N° 33/26 et, en l'absence de toute remarque ou question, procède au vote.

*Selon les articles 26 et 27 des statuts du Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres, les comptes annuels sont soumis au Conseil municipal de chaque commune pour approbation.*

*Les comptes 2025 présentent un total des charges à hauteur de **281'345.77 francs** et un total des recettes de **288'539 francs**, faisant ainsi apparaître un excédent de revenus de **7'193.23 francs**.*

*L'organe de révision chargé de la vérification des comptes a attesté de la conformité des comptes au cadre légal pertinent ainsi qu'au référentiel comptable applicable.*

*Vu le compte de pertes et profits et le bilan du Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres,*

*vu le préavis de la Commission Finances-Économie locale du 4 mai 2026,  
vu l'approbation des comptes 2025 par le Conseil intercommunal du Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres, du 28 avril 2026,  
sur proposition du Conseil administratif,  
le Conseil municipal*

**décide par 11 oui, 0 non et 0 abstention**

*d'approuver les comptes 2025 du Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres.*

## **7. Propositions du Conseil administratif**

Néant.

## **8. Propositions individuelles et questions**

**Mme S. Gnoni** relève que certains élus avaient demandé une séance spécifique sur le projet du CERN dans le cadre de la commission Aménagement-Environnement. Il a été suggéré par cette même commission d'évoquer ce sujet lors d'une séance du conseil afin d'avoir plus d'impact. Le CERN a communiqué dans ses diverses présentations qu'il a mené des consultations dans chacune des communes concernées, y compris Choulex. Tous les retours auraient été positifs et

aucune des communes n'aurait exprimé une réserve par rapport à ce projet. Or **Mme S. Gnoni** n'a pas trouvé trace d'une rencontre entre le CERN et le conseil administratif dans les PV du conseil municipal ou l'information donnée à la population. Le CERN a-t-il bien rencontré le conseil administratif et le retour a-t-il bien été positif et sans réserve sur ce projet ?

La concertation publique durera quatre mois, dont deux sur les vacances d'été. Or ce sera la seule fenêtre d'opportunité pour que la population et les élus se mobilisent et donnent leur avis. Car en 2027, au plus tard 2028, les États membres se prononceront. Ce n'est pas la commune de Choulex qui pourra arrêter ce projet dans le cas où les États membres y seraient favorables.

**Mme S. Gnoni** a l'impression que les gens n'ont pas conscience de l'ampleur de ce projet qui représentera des décennies de travaux et qui impactera aussi la prochaine génération. La qualité de vie se dégradera, les prix de l'immobilier dégringoleront à Choulex, dont tout le monde envie la campagne. Le début du chantier est prévu en 2033 jusqu'en 2043 pour la première partie, puis de 2048 à 2070. S'ensuivra l'exploitation pendant vingt ans de la deuxième partie du projet, alors que l'on ne dispose pas encore de la technologie. Le CERN creusera pendant quinze ans pour gagner du temps, exploitera pendant quelques années et espère avoir ensuite les aimants assez puissants pour mener à bien la deuxième partie du projet.

**Mme S. Gnoni** cite quelques chiffres : 70 ans de travaux, de camions qui nécessiteront des déplacements ou des agrandissements de routes afin de pouvoir passer des machines, 8 millions de m<sup>3</sup> de déblais, 6 ha d'emprise dans la campagne sur lesquels un mini-site industriel sera construit.

**Mme S. Gnoni** répète qu'elle a l'impression que la commune ne réalise pas l'ampleur de ce projet pharaonique. Le site comprendra des systèmes électriques, de stockage, de gestion et de cryogénéisation. Cet énorme impact sur toutes et tous sera très visible. D'où l'importance de prendre part à cette concertation. Et le conseil administratif a-t-il bien reçu le CERN et donné un préavis positif sans réserve ? Dans le cas contraire, un démenti sera-t-il publié ?

**Mme D. Krähenbühl** confirme que l'exécutif précédent avait reçu le CERN dans une phase extrêmement précoce, puisque l'étude de faisabilité n'était pas encore réalisée. Il n'a donc pas validé ce projet, faute d'informations suffisantes. En outre, les magistrats avaient émis énormément de réserves lors de cette rencontre, car ils n'avaient que des inquiétudes et des questions à soulever. Quant à la question d'un éventuel démenti, il y sera répondu ultérieurement.

**Mme S. Brichef** demande si le conseil municipal en débattre. Ou ces rencontres sont-elles une prérogative du conseil administratif ? Cet avis sera-t-il débattu et construit collectivement ?

**Mme D. Krähenbühl** rappelle que le conseil municipal pourrait par exemple se prononcer par voie de résolution.

**Mme A. Meylan** ajoute que le conseil administratif suit attentivement ce dossier. Lors de la rencontre avec le CERN, en 2020, l'ancien exécutif avait souligné différents points. Mais les magistrats trouvaient plus judicieux d'attendre la fin de l'étude de faisabilité avant de monter au créneau.

**Mme S. Gnoni** répond que l'étude de faisabilité a été publiée l'année passée.

Seulement une partie, indique **Mme A. Meylan**.

**M. P. Amsler** ajoute que le CERN est récemment entré en discussion avec la commune de Presinge pour des modalités pratiques d'exécution. Le conseil

administratif de Presinge a demandé si ses homologues de Choulex voulaient participer à ces discussions. Après concertation avec d'autres communes de Seymaz-Région, le conseil administratif a décidé que ce n'était pas le moment de discuter avec le CERN de l'exécution de ce projet tant que le principe lui-même n'aurait pas été décidé et approuvé et tant que la concertation n'aurait pas eu lieu.

**M. R. Von Siebenthal** souhaiterait connaître le positionnement du Conseil d'État et de la Confédération. Car il sera extrêmement compliqué pour la commune de Choulex de contrer un projet d'une telle ampleur. En outre, en dehors des questions environnementales, ce projet offrira de grosses retombées économiques à la région. La Suisse pourrait s'y opposer, mais ce projet se concrétisera de toute façon, ici ou ailleurs.

**Mme M. Nusbaumer** pense qu'il serait effectivement intéressant de consacrer une séance à ce sujet.

**Mme S. Martinelli** souligne que le choix est du ressort de la Confédération.

**Mme D. Krähenbühl** indique que le canton a délégué ses pouvoirs à la Confédération sur ce dossier. Il reste visiblement assez peu de marge de manœuvre aux communes. Des procédures légales sont encore possibles au niveau suisse, mais ce sera dans un temps très court.

**M. P. Amsler** confirme qu'au niveau juridique, les habitants sont privés de leurs droits de citoyens de déposer des recours ou des oppositions. Il n'y aura pas de mise à l'enquête non plus auprès des communes concernées. Les communes de Seymaz-Région et d'Arve et Lac pourront en revanche faire savoir leur vive préoccupation sur les nuisances, qu'il faudrait minimiser au maximum.

**Mme C. Schaub** demande s'il serait possible d'installer le radar pédagogique à la sortie de Choulex, côté pont de Chevrier, où les accélérations sont systématiques et dangereuses.

**Mme A. Meylan** s'informerera, s'agissant d'une route cantonale.

**Mme C. Schaub** relève que les voitures ventouses sont toujours là.

**Mme A. Meylan** explique que certains sont équipés de macarons électroniques. Les APM contrôlent régulièrement les macarons physiques et électroniques et, cas échéant, amendent les contrevenants.

**Mme C. Schaub** souhaiterait connaître le pourcentage de Choulésiens qui utilisent Mobility.

**Mme D. Krähenbühl** ne dispose pas de ces données, qui sont privées. Mais cette prestation est sans doute utilisée très majoritairement par des Choulésiens. En dehors de la question du besoin, il faut aussi inciter les gens à s'ouvrir à d'autres formes de mobilité avec cette solution. Car l'objectif est d'encourager le transfert modal.

**Mme C. Jeanneret** clôt le procès-verbal à 20h16.